

Le 16 octobre 2019

COURRIER DE QUARTIER CANADIAN TIRE – UNITÉ URBAINE

Par suite du vote du Conseil exécutif national, les membres de l'unité urbaine effectueront la livraison d'un article de courrier de quartier Canadian Tire à partir du 12 novembre 2019.

Sans protocole d'entente, la Société canadienne des postes peut exiger, selon la convention collective de l'unité urbaine, d'effectuer la livraison en trois (3) jours pour 2,5 cents la pièce.

Nous avons une entente permettant aux membres de choisir si la livraison sera effectuée en deux (2) jours ou en trois jours (3) :

- Livraison en deux (2) jours par le titulaire d'itinéraire : Chaque pièce de courrier de quartier est rémunérée à 4,5 cents.
 - Si un tiers du volume est livré par un autre employé : La convention collective s'applique, soit une rémunération de 2,5 cents la pièce.
 - Si plus de 50 % des articles sont livrés le même jour : Ces articles sont alors rémunérés à 4,5 cents la pièce.
- Livraison en trois (3) jours : La convention collective s'applique, soit une rémunération de 2,5 cents la pièce.

Le courrier de quartier est une source de revenu non négligeable pour la Société ainsi que pour nos membres. Cependant, cette charge de travail additionnelle peut occasionner divers problèmes à nos membres. L'employeur devra tenir des consultations aux paliers régional et local ainsi qu'avec les comités locaux mixtes de santé et de sécurité (CLMSS) au plus tard une semaine avant le début de la livraison de cet envoi.

Lorsque le protocole n'est pas respecté pour toute l'unité urbaine, tous les membres de cette unité recevront deux (2) cents supplémentaires par envoi visé par cette entente.

Vous trouverez en pièce jointe une copie du protocole d'entente.

Solidarité,



Martin Champagne
4^e vice-président national

2019-2023 / Bulletin n° 045
MC/NP/vm-sepb 225

